

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL WEHRLLEN DENIS MATHIS C. JACOB BABIN D. ZIETERSKI L. ZIETERSKI ENEL DEVITERNE PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
R. CORBERAND a donné pouvoir à L. WEHRLLEN
C. SIMEANT a donné pouvoir à N. JACOB
C. FRANCHE a donné pouvoir à MC. DANNEBEY
A. DEMARNE a donné pouvoir à A. CASTELA

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Carine JACOB, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET**Organisation d'une classe verte à l'école élémentaire de la Masserine****Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 22
votants : 27
pour : 27
contre : 0
abstention : 0

Rapporteur : A. ANDRE

L'école élémentaire de la Masserine propose un séjour classe verte au cours de cette année scolaire 2022-2023.

Depuis 2016, la commune de Pulnoy a pris en charge l'organisation des classes vertes.

Cette année, l'école de la Masserine souhaite organiser une classe verte pour les élèves de CM2 du 12 au 17 juin 2023 à La Maison d'ici - Les Voivres (88), ayant pour thème l'astronomie.

Le coût du séjour s'élève à un montant total de 9 575.00€ TTC pour 25 élèves et 3 accompagnateurs adultes, dont le Directeur de l'école.

Le Directeur a défini le montant de la participation demandée aux familles à 200€ par enfant participant au séjour, la commune participerait à hauteur de 80,00€ par enfant.

Le coût du séjour se répartirait de la manière suivante :

- Familles : 200€ * 25 = 5 000,00€ (52.22 %)
- Commune : 80€ * 25 = 2 000,00€ (20.89 %)
- Coopérative : 103€ * 25 = 2 575,00 € (26.89 %) dont le coût du transport d'environ 700€ (train et bus aller-retour jusqu'au centre)

Pour éviter des désistements de dernière minute, il est demandé aux parents de verser un acompte représentant 20% du coût de leur participation : celui-ci serait de 40€. Le titre de recette serait émis après le vote de la délibération fixant le tarif demandé aux familles.

Il est entendu que les familles qui souhaiteraient avoir un échelonnement dans leur paiement pourront en faire la demande à la Trésorerie de Nancy ; la liste des familles pouvant être transmise par le Directeur de l'établissement.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6042 du BP 2023.

Vu le souhait de la ville de Pulnoy de permettre aux élèves de CM2 de partir en classe verte ;

Vu le projet pédagogique du Directeur de l'école de la Masserine d'emmener sa classe à la découverte de l'astronomie ;

Vu le montant total de ce séjour s'élevant à 9 575 € TTC pour 25 élèves de CM2 et 3 accompagnateurs, dont le Directeur de l'école ;

Vu le montant de 200€ par enfant demandé aux familles ;

Vu le montant de 80 € par enfant pour la participation de la Commune ;

Vu le montant de 103€ par enfant restant à la charge de la coopérative de l'école élémentaire de la Masserine ;

Considérant l'exposé de Mme ANDRE ;

Considérant l'avis unanimement favorable des commissions 1 et 4 en date du 29 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal :

- Donne son accord sur les dispositions proposées,
- Fixe la participation pour la classe verte comme proposée ci-dessus, à hauteur de 80€ par enfant pour la part communale,
- Autorise le maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 21/04/2023 et que la convocation a été faite le 07/04/2023.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 13 avril 2023
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire

